

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE**

**SEANCE DU 03 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

**Présents :**

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

**Absents ayant donné procuration :**

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD  
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN  
M. Rémi PUISSEUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL  
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Danièle MOTTIN  
M. Raoul LIMA procuration à M. Didier DIROL  
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO  
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Emmanuel BOLLE

**Monsieur Daniel RIPERT est élu secrétaire de séance**

**DATE DE LA CONVOCATION :**

27/11/2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	29
Présents	22
Votants	29

**DATE D'AFFICHAGE :**

27/11/2024

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, ET DE MANDATER ¼ DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1612.1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le Budget Primitif 2025 de la ville d'Épône sera soumis au vote du Conseil Municipal le 08 avril 2025 ;

Considérant que certaines opérations d'investissement doivent démarrer au cours du premier trimestre de l'année pour être menées à leur terme dans les délais requis ;

Considérant qu'afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, consultée le 26 novembre 2024 ;

Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération A2 N° 24-052  
7.10 Finances locales - Divers

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

**Après en avoir délibéré, A l'Unanimité (29 Voix Pour),**

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 avant le vote du Budget Primitif 2025, conformément à l'affectation budgétaire suivante :

	BUDGET 2024 (hors RAR)	PLAFOND (1/4)	DEMANDE
Chapitre 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 200,00 €	25 050,00 €	25 050,00 €
Chapitre 204 : SUBV. D'EQUIP. VERSEES	371 630,00 €	92 907,50 €	92 907,50 €
Chapitre 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 943 742,40 €	485 935,60 €	485 935,60 €
Chapitre 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	600 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>3 015 572,40 €</b>	<b>753 893,10 €</b>	<b>753 893,10 €</b>

2. **PRECISE** que ces montants, par chapitre, demeurent dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent ;

3. **PRECISE** que les dépenses engagées dans ce cadre seront reprises au budget primitif 2025 ;

4. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :

- la Préfecture de Versailles,
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

EPONE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis au Préfet des Yvelines  
Le **12 DEC. 2024**  
Et publié/affiché le **12 DEC. 2024**

  
Ivica JOVIC  
Maire d'Epône

Daniel RIPERT  
Secrétaire de séance

  
Mairie d'Epône  
(Yvelines)